

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE COMBAILLAUX MURLES VAILHAUQUES LA TRIADE

L'école intercommunale de musique CMV La Triade a été créée en 2008. Elle a pour but de :

- Diffuser et développer le goût et la culture de la musique.
- Dispenser en enseignement de qualité des disciplines vocales , instrumentales et théoriques.

Article 1 : rôle des mairies

Les mairies, notamment celles de Combaillaux et de Vailhauquès, mettent à la disposition de l'école des salles de cours et en assurent l'entretien . Il convient à chacun de laisser les locaux propres et de ne rien dégrader. Toute dégradation entraînera la radiation de l'école.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'école

Article 2 : Inscription – cotisation

Les élèves mineurs sont inscrits par leurs représentants légaux, ceux-ci doivent signer la fiche d'inscription et apporter les éléments nécessaires à la constitution du dossier d'inscription.

Les cotisations à l'école comprennent une adhésion et une inscription aux activités dispensées.

Les cotisations sont payées à l'année dès l'inscription. Le montant peut être réparti sur les trois trimestres. L'inscription est effective lorsque le montant total est réglé.

L'école étant engagée à l'année avec les professeurs, aucune inscription ne sera remboursée, sauf en cas de force majeure , déménagement ou indisponibilité de plus de trois mois (accident , longue maladie). En tout état de cause , 30 % des sommes réglées demeurent acquises à l'école.

Article 3 : Horaire des cours

Les horaires sont déterminés en début d'année scolaire lors d'une réunion d'organisation entre le professeur et les élèves.

Aucun cours n'est dispensé pendant les vacances scolaires.

Article 4 : Rôle des professeurs

Les professeurs sont responsables de la salle qu'ils occupent ainsi que des instruments et du matériel qu'elle contient pendant leur présence.

Les professeurs doivent respecter les horaires des cours. En cas d'absence, ils doivent prévenir leur employeur et leurs élèves et remplacer les jours de cours lorsqu'ils sont absents pour des raisons personnelles.

Lorsque les professeurs sont les derniers à quitter l'école, ils doivent veiller à éteindre les lumières , à mettre l'alarme et à fermer les portes à clef.

Articles 5 : Rôle des élèves

Les élèves s'engagent à suivre assidûment les cours dispensés par l'école et pour lesquels ils ont demandé leur inscription. La condition première de la progression des élèves étant l'assiduité aux cours, les élèves doivent arriver à l'heure et ne seront absents qu'en cas de force majeure.

Les élèves doivent posséder l'instrument qu'ils choisissent d'étudier ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument loué. L'école ne fournit pas d'instrument à domicile.

Les élèves doivent avoir une attitude correcte envers les enseignants et leurs camarades, pour assurer le bon fonctionnement de l'école, il leur est demandé de ne pas perturber les cours, de respecter le matériel et les locaux.

Article 6 : Rôle des parents

Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours afin de s'assurer de la présence du professeur. Ils doivent aussi venir le rechercher à l'entrée de la salle à l'heure prévue. L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident survenant en dehors des heures de cours, ni pendant la durée du cours si le professeur est absent.

En dehors de l'horaire du cours, aucune surveillance n'est assurée et ceci quelque soit l'âge des élèves.

Les familles sont responsables des accidents ou dégradations causés par leurs enfants.

Les cours manqués par les élèves ne donneront lieu à aucun cours de rattrapage.

Article 7 : Rôle de l'école

L'école s'engage à donner 30 cours individuels sur l'année en dehors des vacances scolaires.

Les cours sont assurés par des enseignants spécialisés et qualifiés, recrutés et rémunérés par l'école.

En aucun cas l'école ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou des instruments.

L'école souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les activités de l'école.